



DFAE
Direction du développement
et de la coopération
A l'att. de Mme Françoise Panizzon
3003 Berne
Envoyée par e-mail
Francoise.Panizzon@eda.admin.ch

Berne, le 31 mars 2015

Prolongation de la validité de la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est : procédure de consultation

Messieurs les Conseillers fédéraux,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la position des Verts suisses sur la prolongation de la validité de la LF Est. Les Verts saluent la volonté du Conseil fédéral de continuer à financer des projets d'aide à la transition politique, économique et sociale en Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne Union soviétique. Cependant, ils émettent plusieurs réserves sur ce projet.

Pour des raisons de clarté et de logique, il serait préférable d'ancrer ces deux types d'aide – l'aide à la transition et la contribution suisse à l'atténuation des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie – dans deux lois distinctes. Par souci de cohérence, nous proposons donc d'inscrire l'aide à la transition dans la loi fédérale sur la coopération au développement dès 2017 et non dès 2025 comme le propose le Conseil fédéral, car un tel délai ne se justifie pas. Cela correspondrait de surcroît aux standards internationaux en la matière : il n'a en effet plus lieu de distinguer l'aide à la transition de l'aide au développement. Il est de plus déconcertant que la Suisse continue à séparer les projets d'aide au développement destinés aux pays d'Europe de l'Est des projets des autres régions. Deuxièmement, la « contribution à l'élargissement » devrait bénéficier de son propre ancrage légal.

Nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à cette prise de position et restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire. Nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers fédéraux, Madame, Monsieur, à l'expression de notre haute considération.

Adèle Thorens
Co-présidente des Verts suisses

Gaëlle Lapique
Secrétaire politique